



DANS CE NUMERO

ELEVAGE

Assemblée Générale du Contrôle Laitier :
Sous le signe de l'autonomie alimentaire

PAC

Quoi de neuf du côté de la DNJA ?

DOSSIER

Le nouveau PCAE bâtiment

EAU

L'appel à projet est ouvert

TERRITOIRE

Ça bouge dans l'Ouest Creusois

ARBRE ET AGRICULTURE

PCAE arbre et agriculture
Programme plantons des haies

Région : Il faut se donner les moyens de ses ambitions !

Comme vous le verrez dans ce numéro, la région vient de lancer le nouveau PME Bâtiment. Malheureusement à la lecture des conditions d'éligibilité, on peut constater une nouvelle fois que le compte n'y est pas. En effet, alors même que son Président se plait à rappeler que la région Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole d'Europe, force est de constater que les élus ne mettent pas les moyens à la hauteur de leurs ambitions pour maintenir ce rang ! Aujourd'hui, seuls les Jeunes Agriculteurs et les Nouveaux Agriculteurs pourront émarger immédiatement à ce PME Bâtiment. Les autres devront attendre la fin de l'année car ils sont non prioritaires.

Par ailleurs, on peut déplorer également que certaines productions aient été totalement oubliées. Ainsi par exemple les bâtiments pour poulets standards sont exclus du dispositif alors même que la demande de ce type de production ne cesse d'augmenter. La région souhaite orienter la demande mais elle n'a pas compris que c'est le marché qui doit s'adapter à la demande et pas l'inverse. Ainsi malgré nos recommandations depuis plusieurs années, la politique régionale tend à ne vouloir installer qu'en agriculture biologique et pousse les agriculteurs conventionnels à se convertir alors même que la demande ne cesse de décroître. Il serait temps de comprendre que, dans le contexte économique actuel, cette baisse de consommation ne peut que malheureusement se confirmer... Et comment expliquer à un agriculteur bio que son lait lui soit payé moins cher que le lait d'un conventionnel après tous les efforts consentis pour se mettre en conformité avec la certification bio ?

Pour compenser cette baisse de consommation, la Région répond qu'elle va accentuer l'approvisionnement en bio dans la restauration collective. Si c'est effectivement un bon débouché pour cette production, nous serons vigilants à ce que cela ne se fasse pas au détriment de la

qualité globale des repas et surtout que ce ne soit pas une excuse pour mettre en place des menus végétariens en compensation du surcoût engendré. L'élevage creusois déjà en forte décapitalisation a besoin de soutiens pas de positions dogmatiques !

Dans ce numéro, vous trouverez également un article sur le nouvel appel à projet eau et abreuvement. La genèse de ce dossier émane des trois Chambres d'agriculture de l'ancien Limousin qui, étant confrontées à des sécheresses répétitives sur leur territoire, avaient proposé de mettre en œuvre cette aide ciblée. Après un premier appel à projet qui avait bien fonctionné, la région a décidé d'étendre cette aide à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Si on peut s'en réjouir, il est malheureusement à noter que l'aide initialement dotée à 40% du montant des investissements soit tombée à 35% pour ce dernier appel à projet et que, d'autre part, les aménagements pour l'alimentation en eau des bâtiments ne soient plus éligibles.

Le manque d'ambition de la région, couplée au manque de concertation avec la profession agricole, ne permet pas d'envisager un avenir serein pour nos zones d'élevages... 50% des agriculteurs en Creuse ont plus de 55 ans et vont partir dans les 10 ans à la retraite. Comment attirer des repreneurs dans nos territoires pour assurer la transmission de ces exploitations alors même que nous sommes en concurrence avec d'autres régions. Pourquoi un agriculteur viendrait s'installer en Creuse ou même en Nouvelle-Aquitaine alors qu'il peut bénéficier d'aides plus intéressantes ailleurs ?

Nous espérons que les élus du Conseil Régional prennent conscience de cela et rectifient le tir rapidement pour que nos territoires puissent bénéficier de l'attractivité qu'ils méritent !

Pascal LEROUSSÉAU
Président de la Chambre d'agriculture
de la Creuse

ELEVAGE



AG du Contrôle laitier de la Creuse : Sous le signe de l'Autonomie alimentaire

P.4

Le National Limousin 2024 aura lieu à la Souterraine

P.7

INSTALLATION



Quoi de neuf du côté de la DNJA ?

P.8

DOSSIER



BATIMENT

Focus sur le nouveau PCAE 2023

Regard Rallye bâtiment

P.10

EAU



L'appel à projet abreuvement est ouvert

P.16

TERRITOIRE



Ça bouge du côté de l'Ouest Creusois !

P.17

ZOOM
PCAE arbre et agriculture

P.21



REGARD
Les circuits courts en action

P.22



CHAMBRE D'AGRICULTURE de la CREUSE

Magazine trimestriel réservé aux abonnés des GDA de la Creuse



Directeur de publication : Pascal LEROUSSAU

Comité de rédaction : Line DAUPHIN, Nathalie DEGEORGES, Philippe DUCOURTHIAL, Sabine DURUDAUD, Frédéric GOUZONNAT, Bruno SIMON.

Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE - 8 avenue d'Auvergne - CS 60089 - GUERET CEDEX - Tel : 05 55 61 50 00 - Fax : 05 55 52 84 20 - accueil@creuse.chambagri.fr - www.creuse.chambre-agriculture.fr

Crédit photos : Chambre d'Agriculture 23 - Impression Atelier Graphique, 23 Rue du Coudert, 87100 Limoges

Pôle Communication Chambre d'Agriculture de la Creuse - Tél : 05 55 61 50 22 - Fax : 05 55 61 50 29 - nathalie.degeorges@creuse.chambagri.fr



ELEVAGE

L'autonomie alimentaire au programme de l'AG du contrôle laitier de la Creuse



L'Assemblée Générale du Contrôle Laitier s'est déroulée mi-avril sur la commune de Maisonnisses.

La matinée a été consacrée au compte-rendu technique et financier de l'activité du service :

- 55 adhérents bovin lait, 3240 vaches présentes, pour une production moyenne de 6930 kg de lait/vache/an ;
- 15 adhérents caprin, 2940 chèvres, pour une production moyenne de 840 kg de lait/chèvre/an.

Après la présentation des bilans techniques (production, reproduction, qualité du lait), un focus a été fait sur le coût alimentaire des rations des vaches laitières enregistrées par les techniciens dans les élevages creusois :

Le coût total de la ration comprend :

- Les achats extérieurs de concentrés, minéraux, co-produits, fourrages ;
- Les aliments produits sur l'exploitation (en prenant en compte comme base leur coût de production : engrais, semences, produits de traitement, frais de mécanisation pour la culture et la récolte).

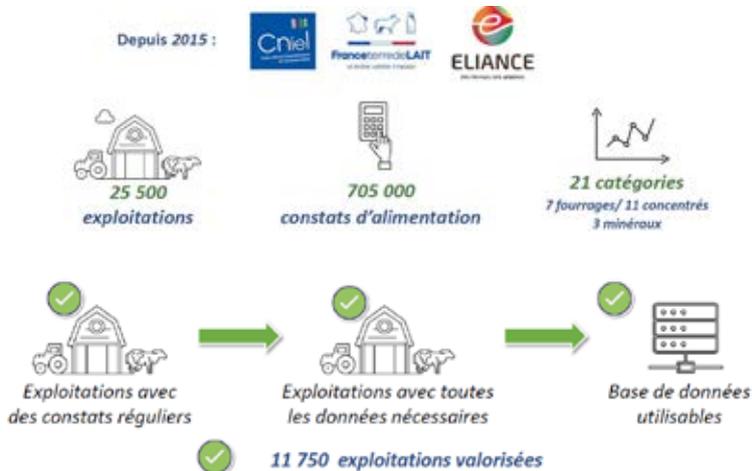
Système alimentation	Nb VL moyen	Quantité concentré (g/kg lait)	Coût concentré + minéraux (€/t lait)	Coût fourrages (€/t lait)	Coût total ration (€/t lait)
Herbager	44	137	46	70	115
Herbe-maïs	61	220	88	53	141
Maïs dominant	95	269	98	70	166
Tous systèmes	57	193	72	62	134

La comparaison des coûts alimentaires a été faite par rapport à des groupes définis selon leur système d'alimentation :

- **Groupe « Herbager »** : systèmes à dominante herbe (mais il peut y avoir aussi un peu de maïs l'hiver), avec une place importante du pâturage ; au printemps, les silos sont fermés et les vaches sont 100% en pâture.
- **Groupe « Maïs-Herbe »** : systèmes avec une part de maïs plus ou moins importante, mais l'herbe reste toujours présente ; au printemps, la pâture représente plus de 50% de la ration mais les vaches continuent à avoir un fourrage distribué à l'auge (silos non fermés).
- **Groupe « Stock dominant »** : systèmes peu ou pas pâturants, avec une ration annuelle basée sur les stocks (ensilage maïs et ensilage herbe).

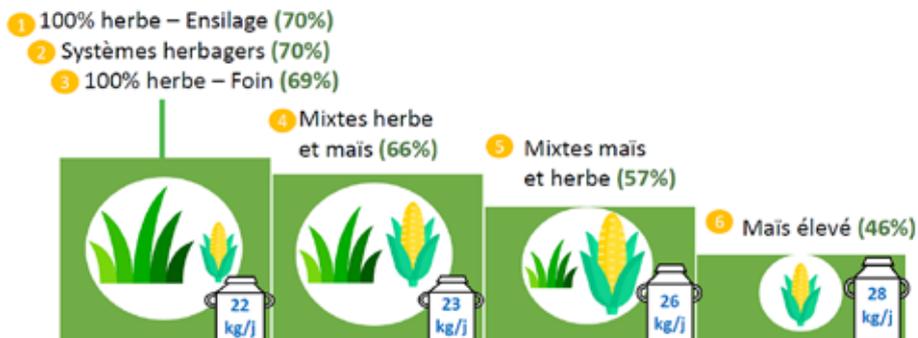
Autonomie protéique des systèmes bovins laitiers

Ces constats d'alimentation enregistrés sur le terrain remontent dans une base de données nationale Res'alim®, qui va permettre d'avoir une analyse et une vision globale de l'alimentation des troupeaux laitiers en France :

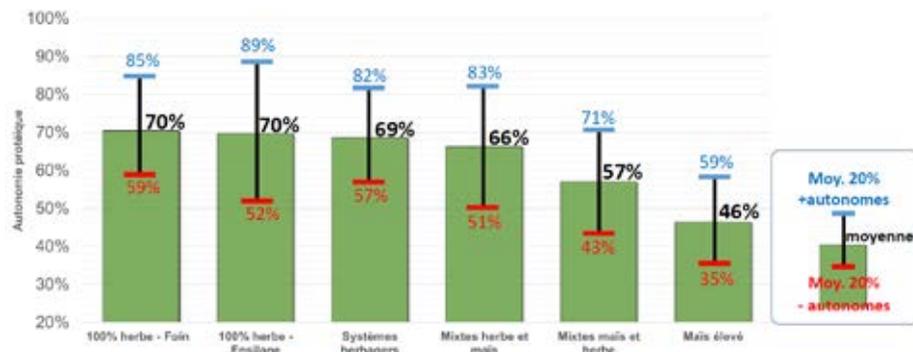


Calcul d'un ratio d'autonomie MAT produite / MAT totale

Le calcul de ce ratio d'autonomie protéique montre des écarts de 46% à 70% selon le système d'alimentation des vaches laitières :



Au-delà de cette classification par système, il apparaît qu'il y a des marges de manœuvre importantes à l'intérieur de chacun des systèmes :



Le levier le plus important pour améliorer l'autonomie protéique consiste à augmenter la part d'herbe dans l'alimentation, mais au-delà de ce constat des leviers efficaces peuvent être mis en œuvre dans tous les systèmes :

- Une bonne valorisation de l'herbe (gestion du pâturage, récoltes précoces, proportion des légumineuses dans la prairie) ;
- L'équilibre de la ration (ratio optimal entre 95 et 100 g de PDI par UFL) ;
- La gestion du concentré (quantité et type de concentré).

L'assemblée générale du matin s'est poursuivie l'après-midi par une visite chez Mr Thierry Peronne, installé depuis 2020 sur la Ferme du Prévert à Maisonnisses.

Une exploitation à la pointe de l'autonomie

L'exploitation, certifiée en agriculture biologique depuis ce printemps, a pour objectifs principaux de produire de la manière la plus autonome possible et de développer une activité créatrice de valeur ajoutée et d'emploi.

Le troupeau laitier est conduit en vêlages d'automne principalement ; l'ensemble des vaches sont inséminées soit avec des semences sexées en race pure montbéliarde pour assurer le renouvellement, soit en croisé blanc-bleu-belge pour mieux valoriser les veaux.

La production moyenne du troupeau au contrôle laitier s'établit à 5530 kg de lait/vache/an, avec un TB à 38,9 et un TP à 31,8 g/kg. Le niveau moyen des cellules du troupeau se situe à 263 000/ml et l'intervalle entre vêlages à 408 jours.

L'alimentation du troupeau est basée exclusivement sur l'herbe et les céréales produites sur l'exploitation :

- En hiver : 30 kg ensilage d'herbe + 1,5 kg foin de luzerne + 1,5 kg foin de graminée + 1 kg orge + minéraux et sel
- Mise à l'herbe début avril : pâturage tournant au fil, un paddock nouveau chaque jour, fauche des refus après chaque pâture. De fin mai jusqu'aux vêlages de septembre : pas de concentré.

Les prairies temporaires sont implantées avec une forte proportion de légumineuses (70% de luzerne ou de trèfle violet + fétuque, dactyle, fléole, ray-grass) et permettent en général 3 coupes/an d'ensilage d'herbe récolté à l'auto-chargeuse à 40% de MS.

Carte d'identité

Main d'œuvre : 8 personnes = 5 ETP

Surface : 75 ha de SAU en fermage

- 7 ha céréales
- 58 ha prairie temporaire
- 10 ha prairie permanente

Troupeaux :

- 48 vaches laitières de race Montbéliarde
- 10 génisses élevées par an en moyenne

Activités :

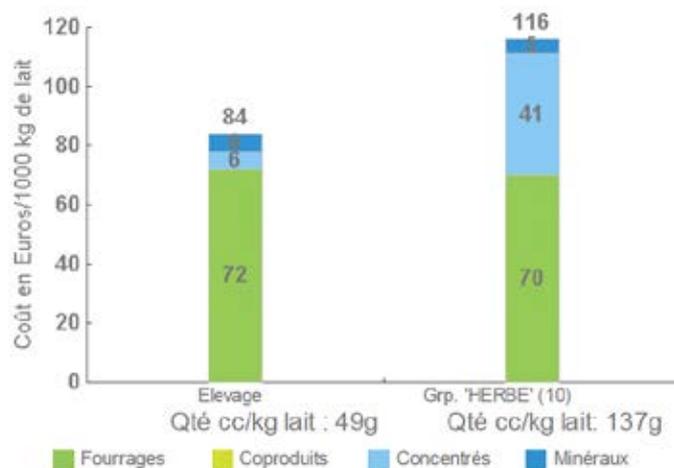
- 170 000 L de lait vente laiterie
- 80 000 L de lait transformation
- Maraîchage : 0,5 ha +400 m² serre } vente directe

L'autonomie alimentaire de l'exploitation est proche des 100% :

- Energétique : 100%
- Protéique : 100%
- Globale : 99% (seuls achats extérieurs : minéraux, lithotamme, sel)

Le coût alimentaire est relativement bas :

84 €/1000 L de lait.



L'après-midi sur l'exploitation s'est terminée par une visite de la fromagerie. Mr Peronne a présenté l'ensemble des produits transformés à partir du lait : lait cru, yaourts, fromage blanc, riz au lait, fromage frais lactique, fromage à pâte molle, tomme.

Les produits sont vendus en direct à la ferme, en drive, auprès des collectivités et sur plusieurs marchés hebdomadaires.



CONTACT & INFORMATIONS

 **Martine DURAND**
Service Elevage

 **05 55 61 50 16**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

A noter...



Le Concours National Limousin aura lieu à La Souterraine, en septembre 2024.

Annoncé lors du Festival des Limousines de septembre dernier, le Concours National Limousin prévu en 2024 à La Souterraine a commencé à s'organiser avec une première réunion sur le site, le 12 avril dernier.

Le syndicat des éleveurs Limousins a réuni ainsi à l'espace Yves Furet, les partenaires financiers et techniques de cette manifestation qui devrait réunir plus de 30 000 personnes **du jeudi 12 au dimanche 15 septembre 2024**. Aurélien Rouet, responsable de la communication à l'OS Limousine a présenté l'organisation envisageable.

→ Le concours se déroulera sur l'Esplanade Yves Furet.

→ Les animaux et les rings seront sous chapiteaux.

→ Plus de 400 animaux sont attendus. Ils arriveront le jeudi et repartiront le dimanche. Ils seront tous pesés (mobilisation du Service Bovins Croissance de la Chambre d'agriculture) et vérifiés au niveau sanitaire.

→ Les concours, présentations s'enchaîneront.

→ Animations et ventes aux enchères seront organisées dont l'une prendra place dans le théâtre de verdure à côté de la place du marché.

Si la Race Limousine est l'organisateur de ce concours, le Syndicat des éleveurs limousins de la Creuse sera la cheville ouvrière de cette manifestation : installation des stalles pour les animaux, organisations d'animations (projet d'une soirée avec repas géant au cœur de la ville).

Ainsi, il faudra plus de 60 bénévoles pour l'installation et le démontage. Pascal Josse, le Président, souhaite faire de cet événement l'occasion d'unir toutes les forces du monde agricole et même au-delà, en faisant appel au tissu associatif du secteur.

Le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse et La Communauté de communes du Pays Sostranien ont déjà confirmé leur engagement financier.

La ville de La Souterraine sera fortement mobilisée pour toute la logistique. Généralement cet événement prend place dans des villes disposant de plus d'infrastructures. Mais La Souterraine sollicitera les collectivités alentours pour les besoins en matériel.

Le Concours National limousin est une vitrine de l'élevage limousin et pourra être l'occasion de valoriser tous les atouts de notre territoire. Les organisations pourront profiter de cette visibilité pour mettre en avant nos spécificités.

CONTACT & INFORMATIONS

📞 Line DAUPHIN
Service Elevage

☎ 05 55 61 50 19





Installation

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE LA DNJA ?

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, c'est le Conseil Régional qui est autorisé de gestion du dispositif des aides à l'installation (DJA). Concrètement, les jeunes installés n'échangent plus sur leur dossier avec la DDT, mais bien avec le Conseil Régional.

Depuis le 1^{er} Juin 2023, la DJA est remplacée par la DNJA, Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs.

Cette DNJA est composée de 2 volets : le volet Trésorerie et le volet Outil de production.

Le Volet Trésorerie est uniquement accessible aux Jeunes Agriculteurs.

Le Volet Outil de production est accessible aux Jeunes Agriculteurs et aux Nouveaux Agriculteurs.

Les Jeunes Agriculteurs ont au moins 18 ans et moins de 41 ans, et sont :

- soit titulaires d'un diplôme, titre ou certificat agricole de niveau 4 au minimum (Bac pro CGEA, BPREA, etc.) ;

- soit titulaires d'un diplôme, titre ou certificat toute spécialité de niveau 4 au minimum ET peuvent prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années.

Les Nouveaux Agriculteurs ont au moins 41 ans et moins de 55 ans, et sont :

- soit titulaires d'un diplôme, titre ou certificat agricole de niveau 4 au minimum (Bac pro CGEA, BPREA, etc.) ;
- soit titulaires d'un diplôme, titre ou certificat toute spécialité de niveau 4 au minimum ET peuvent prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, pour être éligibles, les bénéficiaires :

- soit ne sont pas affiliés à la MSA en tant que chef d'exploitation ;
- soit sont affiliés à la MSA en tant que chef d'exploitation depuis moins de 3 ans à la date du dépôt de la demande d'aide, et n'ont pas déjà bénéficié de la DJA (ou DNJA).

Les conditions d'éligibilité doivent être remplies à la date du dépôt de la demande d'aide.

Le candidat à l'installation doit présenter une étude économique sur 4 ans élaborée par une structure sélectionnée pour l'accompagnement à l'installation.

Cette étude doit démontrer la capacité à dégager pour le futur chef d'exploitation (et si concerné, par associé exploitant), un revenu disponible agricole supérieur ou égal à 1 SMIC en dernière année d'engagement.

Calcul du Volet trésorerie (pour les Jeunes Agriculteurs uniquement)

Le montant de base du volet Trésorerie dépend de la zone d'installation et peut être majoré si installation hors cadre familial du porteur de projet et/ou selon la nature du projet (reprise en agriculture biologique).

Zone d'installation	Zone défavorisée simple :	15 000 €
	Montagne :	17 000 €
Si installation hors cadre familial		+ 5 500 €
Et/ou si Reprise en agriculture biologique	97% AB et > 5 ha	+ 10 000 €
	Ou reprise AB	Ou 4 000 €

Calcul du volet Outil de Production (pour les Jeunes Agriculteurs et les Nouveaux Agriculteurs)

Le montant du volet Outil de production dépend du coût des investissements éligibles (prévisionnel sur 4 ans) et de la nature des productions prévues dans le projet d'installation.

Le montant minimal du volet Trésorerie est de 4 000 €, le montant maximal de 22 000 €.

Modulation	Montant de l'aide forfaitaire pour les investissements éligibles				
	de 50 000 € à 75 000 €	de 75 000 € à 100 000 €	de 100 000 € à 125 000 €	de 125 000 € à 150 000 €	de 150 000 € à 175 000 €
Projet d'installation comprenant des herbivores reproducteurs	4 400	6 600	8 800	11 000	13 200
Autre projet d'installation	4 000	5 000	6 000	7 000	8 000

Modulation	Montant de l'aide forfaitaire pour les investissements éligibles			
	de 175 000 € à 200 000 €	de 200 000 € à 225 000 €	de 225 000 € à 250 000 €	supérieur à 250 000 €
Projet d'installation comprenant des herbivores reproducteurs	15 400	17 600	19 800	22 000
Autre projet d'installation	9 000	10 000	11 000	12 000

Les investissements éligibles sont :

les acquisitions et les dépenses réalisées durant les 4 ans du projet d'installation :

- Les parts sociales de l'exploitation
- Les bâtiments hors habitation
- Les parts sociales de coopératives ou CUMA
- Le cheptel
- Le matériel (investissement dans du matériel, et/ou factures d'utilisation de matériel en CUMA) plafonné à 80 000 €
- Le foncier plafonné à 50 000 €
- Les cotisations annuelles d'adhésion au Service de remplacement

Engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage :

→ À s'affilier comme chef d'exploitation au plus tard dans les 6 mois après l'attribution de l'aide et à le rester durant 4 ans à compter de l'attribution de l'aide.

→ À mettre en œuvre un projet d'installation permettant de répondre, au plus tard en 4^{ème} année d'engagement, à au moins un des critères d'éco-conditionnalité suivants :

- soit paiement au titre de l'éco-régime de niveau 2 ou 3
- soit certification Agriculture Biologique sur 97% de la SAU
- soit certification Haute Valeur Environnementale.

→ À installer et maintenir pendant les 4 ans d'engagement le siège social de son exploitation agricole en Nouvelle-Aquitaine.

→ En cas d'installation en société, à détenir au moins 10% des parts sociales de la ou des sociétés support de l'activité agricole présentée dans le projet d'installation pendant les 4 ans d'engagement.

CONTACT & INFORMATIONS

 Point Accueil Installation Transmission

 05 55 61 50 41



DOSSIER

PCAE – Plan de modernisation des élevages - Plan Stratégique Régional de la Nouvelle Aquitaine

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) est un outil phare de la politique agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il permet de soutenir les investissements visant à améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Il se décline en un dispositif d'aides sous forme d'appels à projets échelonnés tout au long de l'année.



Investissements concernés

Ce dispositif consiste à soutenir les investissements concernant les enjeux suivant :

- Construction et modernisation des outils et installations de production : performances technico-économique et environnementale des

bâtiments, transformation numérique, amélioration des conditions de travail, des contraintes et de l'ergonomie des postes de travail.

- Bien-être animal et sécurité sanitaire.
- Adaptation et atténuation au

changement climatique

- Réduction de l'impact des activités sur l'environnement, gestion des effluents.
- Diversification, réorientation ou reconversion sur l'exploitation.
- Renouvellement de génération.

Ce dispositif s'adresse aux productions animales suivantes : bovine, ovine, caprine, porcine, avicole, équine, asine, cunicole et apicole, dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.



Bénéficiaires éligibles

Les porteurs de projets éligibles sont les exploitations agricoles à jour de leurs cotisations sociales, qui entrent dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Agriculteur actif personne physique (ATEXA).

2. Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme sociétaire (exclusion des SCI et GFA).

3. Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme d'association.



Calendrier de l'appel à projet

Début de dépôt de dossier	Fin de dépôt de dossier complet
1 ^{er} juillet 2023	15 septembre 2023
16 septembre 2023	15 novembre 2023



Instruction du dossier



Le dépôt du dossier complet se fait en ligne de façon dématérialisée sur MDNA « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine », donnant lieu à un accusé de réception, mais ne valant pas promesse de subvention. Après être instruit le dossier passera devant un comité de sélection donnant un avis favorable, d'ajournement ou défavorable.

Si le dossier est favorable, il transitera en Instance de Consultation des Partenaires (ICP) pour être programmé financièrement au titre du FEADER. Suite à cette ICP, une décision juridique (arrêté ou convention) sera signée entre le porteur de projet et l'Autorité de gestion Régionale, permettant aux éleveurs

de déclencher la possibilité de demande de paiement.

Le délai entre la fin de période de dépôt du dossier et la décision juridique avoisine les 5 mois.



Taux et montant des investissements

Le soutien consiste en l'attribution d'une subvention calculée à partir des dépenses éligibles plafonnées, selon les investissements.

Minimum de 25 000 € HT

Maximum de :

- 100 000 € HT ;
- 180 000 € HT pour les GAEC à 2 associés ;
- 250 000 € HT pour les GAEC à 3 associés ou plus.

Taux d'aide public de base 30% Bonifications :

- +15% pour les exploitations dont le siège est situé en zone de montagne
- +5% pour les exploitations certifiées AB.



Conditions d'éligibilité spécifiques

Des conditions d'éligibilité seront applicables à l'ensemble des ateliers d'élevage concernés par le projet, à savoir :

- Des conditions relatives à la gestion des effluents d'élevage.
- Des conditions relatives aux pratiques d'élevage « bien-être animal ».

- Des conditions relatives à la biosécurité.

Ces conditions étant trop longues à détailler ici, un rendez-vous avec le service bâtiment vous permettra d'en connaître les détails.

Les dossiers sont ensuite sélectionnés en fonction d'un tableau établissant les modalités de classement et les priorités :

Dossiers ultra-prioritaires	Etudiés à la fin de chaque période de dépôt et financés après chaque Instance de Consultation des Partenaires (ICP).	Dossier répondant aux 2 conditions cumulatives suivantes : <ol style="list-style-type: none"> Score supérieur ou égal à 70 points Présence de l'une des 3 situations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> Exploitation comptant au moins un agriculteur nouvellement installé dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'installation depuis moins de 4 ans. Exploitation engagée dans le mode AB* et n'ayant pas bénéficié de l'attribution d'une subvention dans le cadre du plan de modernisation des élevages FEADER Relance en 2021 ou 2022. Projet portant sur la mise aux normes relative à la gestion des effluents d'élevage.
Dossiers non prioritaires	Etudiés en fin d'instruction de la dernière période de dépôt et financés dans la limite de l'enveloppe disponible lors de la dernière ICP.	GROUPE 1 : Dossier répondant aux 2 conditions cumulatives suivantes : <ol style="list-style-type: none"> Score supérieur ou égal à 35 points. Présence de l'une des situations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> Exploitation comptant au moins un agriculteur nouvellement installé dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'installation depuis moins de 4 ans. Exploitation n'ayant pas bénéficié de l'attribution d'une subvention dans le cadre du plan de modernisation des élevages FEADER Relance en 2021 ou 2022. Exploitation engagée dans le mode AB* et ayant bénéficié de l'attribution d'une subvention dans le cadre du plan de modernisation des élevages FEADER Relance en 2021 ou 2022. GROUPE 2 : Dossier dont le score est supérieur ou égal à 35 points.
Dossiers non retenus	Le financement est attribué selon l'ordre de score décroissant : d'abord du groupe 1 puis du groupe 2.	Les dossiers n'atteignant pas la note minimale de 35 points sont rejetés lors du comité de sélection.

AB* = Conversion ou maintien sur le ou les atelier(s) sur le(s)quel(s) portent plus de 70% des investissements éligibles retenus et plafonnés au moment de la demande d'aide (critère de sélection correspondant activé).





Grille de sélection

Le classement du dossier en ultra prioritaire ou non prioritaire, détermine le moment où les dossiers passent en ICP. Il est donc important de porter une vigilance toute particulière à cette condition.

Thématique de sélection	Critères de sélection	Note
Projet confortant la transition agro-écologique, l'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions des gaz à effet de serre, le bien-être animal, la biosécurité et les effets positifs de l'élevage sur l'environnement et le paysage.	Projet porté par une exploitation engagée dans le mode de production biologique (conversion ou maintien) sur le ou les atelier(s) sur le(s) quel(s) portent plus de 70% des investissements éligibles retenus et plafonnés au moment de la demande d'aide.	70
	A - Système d'élevage pâturant ou plein air. B - Accès des animaux à l'extérieur. C - Présence d'un mode de logement alternatif favorable au bien-être animal.	60 pour A 50 pour B ou C
	Exploitation engagée dans la démarche de réduction de son empreinte carbone au moment de la demande d'aide.	50
	Projet de construction d'un bâtiment d'élevage de ruminants adapté au changement climatique ou projet contribuant à l'adaptation au changement climatique (d'un bâtiment existant d'élevage de ruminants). OU projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment BEBC (porcs ou volailles).	50
	Création ou modernisation d'un atelier d'élevage de reines domestiques ou destiné à la production de gelée royale.	50
	Projet dont au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés portent sur l'atelier apicole Et Adhésion à un organisme de développement apicole (ADA).	35
	Projet dont au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés portent sur l'autonomie alimentaire.	15
	Exploitation, ou ses actionnaires, produisant de l'énergie renouvelable ou contribuant à sa production ou récupérant de la chaleur fatale, pour l'auto-consommation ou la vente.	15
Projet de mise aux normes nouvellement en vigueur.	Mise aux normes d'au moins un bâtiment d'élevage se trouvant en zone vulnérable et d'au moins 7 000 € HT.	70
Projet favorisant le renouvellement des générations.	Projet comprenant au moins un agriculteur installé dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'installation depuis moins de 4 ans à la date de la demande d'aide. OU Projet porté par un exploitant inscrit au Répertoire Départ Installation et ayant réalisé un « diagnostic d'exploitation à céder » dans le cadre du volet 5 du dispositif AITA.	35
Projet en lien avec une diversification des revenus de l'exploitation, réorientation ou reconversion de production.	Projet portant sur la création, la modernisation ou le développement d'un atelier d'élevage dans le cadre de la réorientation de la production viticole...	70
	Projet portant sur la création d'un atelier d'élevage non existant sur l'exploitation au moment de la demande d'aide et sur lequel porte 100% des investissements éligibles retenus et plafonnés (sans aucun animal présent en n-1 pour cet atelier).	15
Projet en lien avec une stratégie de filières en cohérence avec les plans filières de la région Nouvelle-Aquitaine.	Adhésion à un SIQO (hors bio) OU Adhésion à une organisation collective en lien avec une activité de transformation et/ou de commercialisation des produits agricoles en circuit court et de proximité... OU Présence d'un atelier de transformation à la ferme, avec formation au GBPH de l'exploitant ou présence d'un point de vente à la ferme.	20



Investissements éligibles

CATEGORIE 1 : Aménagements et équipements de l'élevage	
Construction et extension de bâtiments d'élevage	OCS et devis
Rénovation de bâtiments d'élevage	devis
Déconstruction liée à une reconstruction du site d'élevage	
Investissements portant sur l'autonomie alimentaire	
Séchage en grange, constructions et équipements liés à la fabrique d'aliments à la ferme	OCS et devis
Hangars de stockage d'aliment et/ou fourrage, silos... plafonnés à 40 000 € HT	
Aménagements et équipements fixes du bâtiment, de ses abords, spécifiques aux activités de l'élevage, biosécurité, BEA et confort de travail de l'éleveur.	
Abords et accès aux bâtiments, fumières, fosse et silo... plafonnés à 40 000 € HT	devis
Collecte, traitement et stockage de l'eau à destination de l'élevage	
- Création ou réhabilitation de captage - Forages destinés à l'approvisionnement des bâtiments, leurs parcours et aires d'exercice...	devis
Création ou amélioration des conditions d'accès des animaux au plein air et aménagement des aires d'exercice plafonnée à 40 000 € HT	devis
Matériel d'élevage mobile spécialisé visant à réduire les astreintes et la pénibilité du travail plafonné à 40 000 € HT (à l'exception de la machine à traire mobile)	
- Distribution de l'alimentation - Entretien et mise en place de la litière - Système de contention - Système de nettoyage - etc...	devis
Numérique : équipements électroniques de recueil d'informations destinés exclusivement au suivi du troupeau	devis
Améliorer la performance énergétique des exploitations : remplacement des sources d'énergie fossile par des sources d'énergie renouvelable...	devis
CATEGORIE 2 : Stockage et traitement des effluents d'élevage	
- Construction de dispositifs de stockage, de traitement des effluents... - Couverture des ouvrages de stockage	OCS et devis
Equipements annexes au stockage et au traitement des effluents d'élevage	devis
CATEGORIE 3 : Dépenses immatérielles liées au projet (plafond : 10% du montant des investissements éligibles pour l'ensemble des dépenses de la catégorie 3)	
Audit et diagnostics en lien avec le projet plafonnés à 3 000 € HT (6 jours)	OCS
Etude de faisabilité ou stratégique, conseil de durabilité environnementale...	devis
AUTRE : Investissements portant sur l'atelier apicole	

Dans le but de simplifier et alléger la charge administrative, des Options de Coûts Simplifiés (OCS) sont utilisées exclusivement pour les bâtiments d'élevage neufs et les extensions.

Les OCS permettent d'établir un prix fixe suivant le projet, au m², au m³, à la place...
Pour tous les autres projets, il sera nécessaire de monter le dossier en fournissant des devis d'investissement.

Dépenses inférieures à 5 000 € HT = 1 devis
De 5 000 à 90 000 € HT = 2 devis
Supérieures à 90 000 € HT = 3 devis



Ce dossier étant complexe et certains critères pouvant être amenés à évoluer, le service bâtiment se tient à votre disposition pour toute question ou pour vous aider à monter votre projet.

**Abel DA CUNHA : 07 71 07 05 18
Renaud SELLES : 06 60 41 86 41**



REGARD

Un rallye bâtiment a été réalisé en Creuse en mars dernier

Dans le cadre du Programme Régional de Développement Agricole, les Chambres d'agriculture de l'Indre et de la Creuse ont organisé un rallye bâtiment le 22 mars 2023 autour de 2 exploitations en bovins viande : le GAEC DE LA COUTURE dans l'Indre et le GAEC DU ROMARET dans la Creuse.

Une quarantaine d'agriculteurs a participé aux visites de bâtiments d'élevage.

Ces visites ont permis d'observer des constructions récentes en lien avec le confort de travail et les économies de paille. Après une présentation de l'accompagnement proposé par le service bâtiment des Chambres d'agriculture, les exploitants et les conseillers ont expliqué le raisonnement pour arriver à ce type de projet. Ils ont fait découvrir les stabulations, la

fabrication d'aliment, et le système de contention existant sur leur ferme.

L'après-midi fut également l'occasion d'échanger sur l'état d'avancement du programme de subvention bâtiment PCAE PME 2023-2027.

La Chambre d'agriculture, tient à remercier chaleureusement le GAEC DE LA COUTURE et LE GAEC DU ROMARET pour leur disponibilité et leur accueil durant ce rallye. Le service bâtiment de la Chambre d'agriculture peut vous aider dans différentes démarches liées aux bâtiments, à savoir :

- Conseil en conception et aménagement de bâtiment d'élevage.
- Elaboration du permis de construire.

- Montage de dossier de subvention.
- Evaluation de la valeur des bâtiments d'élevage.
- Diagnostic d'ambiance.

CONTACT & INFORMATIONS

Contacts service bâtiment :

- 📞 Abel DA CUNHA
- 📞 07 71 07 05 18
- 📞 Renaud SELLES
- 📞 06 60 41 86 41





Eau

L'appel à projet abreuvement est ouvert !

La région Nouvelle Aquitaine a ouvert un nouvel appel à projet de soutien à l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ.

Bénéficiaires éligibles :

Etre agriculteur actif, éleveur d'herbivores et ne pas avoir bénéficié d'aide similaire de la part de la région dans les 3 dernières années.

Travaux éligibles :

Ce dispositif permet de financer les investissements concernant exclusivement des travaux liés à l'abreuvement des animaux aux champs ou dans les bâtiments utilisés comme abris (pas d'usage en stabulation).

Les travaux retenus sont : travaux de terrassement, systèmes d'abreuvement, systèmes de pompage, abreuvoirs, station de

traitement de l'eau, équipements de stockage, stabilisation de site, raccords électriques,...

Les travaux d'auto-construction ne sont pas éligibles.

Les projets devront être en conformité avec la loi sur l'eau et le code minier.

Un compteur devra être installé afin de comptabiliser les volumes prélevés.

Niveaux d'aides possibles :

Le taux d'aide est de 35% avec un plancher d'investissements éligibles fixé à 7 000 € et un plafond de 20 000 €.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2023.

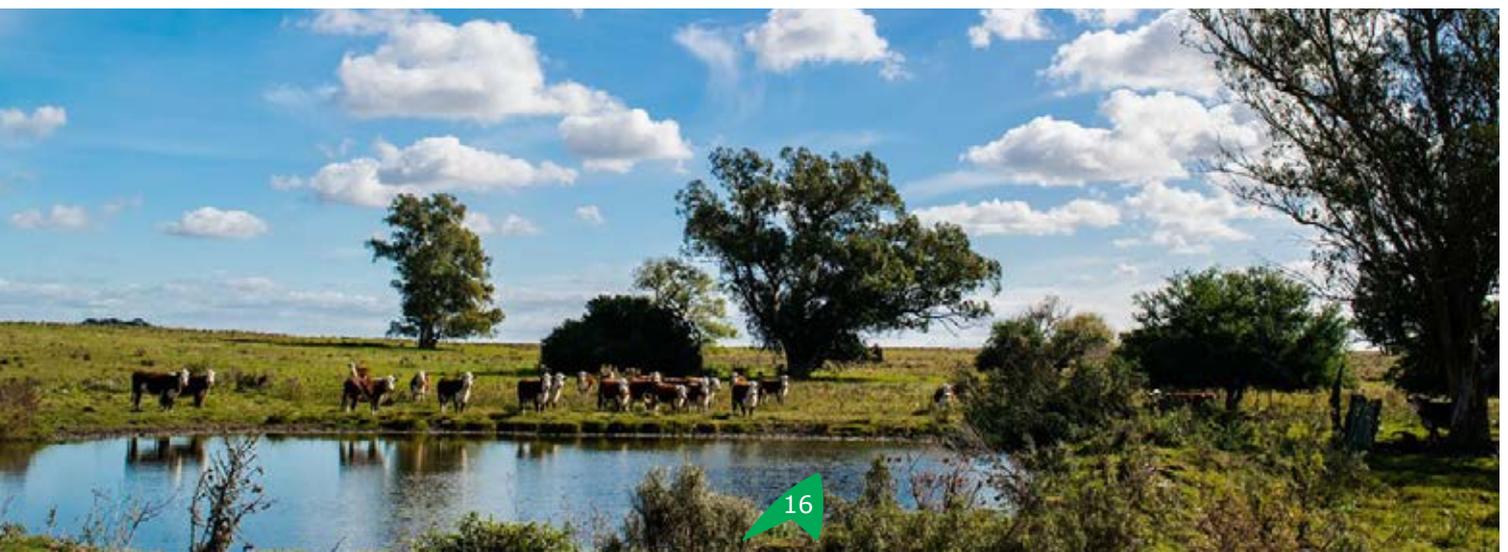
La réalisation d'un diagnostic d'autonomie en eau sur l'exploitation est obligatoire.

CONTACT & INFORMATIONS

Pour tout renseignement complémentaire ou pour bénéficier d'un accompagnement sur votre projet ou le montage de votre dossier, vous pouvez contacter Grégoire GAS-CLAVAUD à la Chambre d'agriculture de la Creuse ou votre conseiller territorial.

 **Grégoire GAS--CLAVAUD**

 **05 55 61 50 44**



TERRITOIRE

Ça bouge du côté de l'Ouest Creusois

Des mouvements de personnel ont eu lieu sur l'antenne Chambre d'agriculture de la Souterraine/Bourganeuf en fin d'année 2022.

L'équipe administrative a donc été réorganisée.

Dans le même temps, des modifications ont également été apportées au niveau du secrétariat ainsi qu'au sein des Conseils d'Administration des deux GDA.



Du mouvement dans l'Ouest Creusois

Les 4 conseillers officiant sur l'antenne

De gauche à droite :

- **Benoit Giraud**, en charge du conseil en alimentation pour les bovins et des dossiers HVE.

- **Adeline Lesimple**, en charge du suivi BSV, des analyses de sol et des conseils sur les cultures (fertilisation, phytos...).

- **Christian Jouanny** suit un groupe 30000 sur la réduction des phytos, notamment via le désherbage mécanique. Il est également en charge du suivi BSV, des analyses de sol et des conseils sur les cultures (fertilisation, phytos...)

- **Laurine Morel** reprend désormais le suivi des installations



GDA de la Souterraine



Xavier DEVAUD, nouveau Président du GDA de La Souterraine

Suite au départ à la retraite de Denis Mathieu en fin d'année dernière, le bureau du GDA a élu un nouveau président. C'est désormais Xavier Devaud qui le remplace dans cette fonction.

Le bureau du GDA est composé comme suit :

- Xavier Devaud, président ;
- Nicolas Urbain, 1^{er} vice-président ;
- Olivier Mesure, 2^{ème} vice-président ;
- Quentin Montagnac, secrétaire ;
- Pascal Thome, trésorier.

Le secrétariat du GDA est tenu par Elodie Maufus et est ouvert sur les créneaux suivants :

- Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h15
- Mardi de 9h à 11h45
- Jeudi de 9h à 11h45
- Vendredi de 9h à 11h45

Le GDA compte actuellement 270 adhérents. En plus des actions d'information, le GDA organise chaque année une commande groupée d'amendements. Par ailleurs, il met en place régulièrement des collectes d'huiles usagées.

Un peson est également à disposition de ses adhérents.



GDA de la Bourganeuf



Moins de changements ces derniers temps pour le GDA de Bourganeuf, composé de 187 adhérents, et dont le président est toujours Florent Moreau.

Le bureau est le suivant :

- Florent Moreau, président ;
- Michel Vialatoux, 1^{er} vice-président ;
- Pascale Durudaud, 2^{ème} vice-présidente ;
- Laetitia Pateyron, trésorière ;
- Jean-Jacques Lucas, secrétaire.

Le secrétariat du GDA est tenu par Aurélie Galataud avec les horaires suivants :

- Lundi et mercredi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 9h à 12h

Une action menée sur le GDA ce printemps : visite d'une parcelle de lupin

La hausse importante des prix des aliments du bétail ces derniers mois conduit les éleveurs à se poser encore une fois la question de l'autonomie protéique sur leurs exploitations. Différentes initiatives ont été prises et on a notamment vu plusieurs agriculteurs mettre en place du lupin dans leurs assolements. C'est pourquoi une visite a été organisée au GAEC DE MOUSSEAU à Augères sur une parcelle implantée cet automne, afin de présenter la culture. Un témoignage du GAEC LESTRADE qui avait implanté la culture l'année précédente et avait donc plus de recul a également été réalisé. La suite de cette journée technique serait d'inclure de l'épeautre dans les rations pour permettre de sécuriser la rumination des animaux (automne 2023).



Témoignage



A la découverte du lupin

GAEC LESTRADE
LESTRADE Jean-Luc



Rechercher plus d'autonomie protéique sur l'exploitation, tout en diversifiant l'assolement culturale de l'exploitation

"Suite au départ d'un associé sur l'exploitation, nous avons diminué le nombre d'animaux pour ne pas augmenter notre charge de travail.

De ce fait des surfaces ont été libérées et nous avons pu augmenter la part de cultures dans l'assolement. La rotation étant plus longue, nous avons recherché une culture qui alliait un intérêt agronomique et un intérêt pour l'alimentation des animaux.

C'est pourquoi j'ai décidé de mettre en place la culture de lupin, un protéagineux qui offre un bon précédent pour les céréales à paille, diversifie la rotation et permet de diminuer les quantités de complémentaires azotés achetées.

J'avais déjà essayé cette culture il y a 30 ans avec des résultats mitigés pour un semis au printemps, mais j'ai voulu ressayer pour voir si les variétés d'hiver avaient progressé. Par ailleurs on a aujourd'hui plus d'informations sur cette culture, que ce soit pour l'implantation ou pour l'utilisation. Il y a 30 ans on découvrait la culture et on ne savait pas trop où on allait, les informations étant moins facilement accessibles."



L'EXPLOITATION

Description avec éléments principaux

- Exploitation de 152 ha
- Naisseur engraisseur limousin
- Polycultures élevage
- Cultures de vente

Produits et ventes

- 20 vaches de réformes
- 27 broutards
- 90 ha de céréales

Zoom sur les pratiques innovantes

Une culture « facile à conduire »

J'ai implanté 3 ha de lupin derrière un blé fin septembre 2022. J'ai labouré un mois à l'avance pour éviter le problème de mouches du semis. J'ai désherbé au semis (paintball et cent 7), je n'ai pas eu besoin de faire un rattrapage au printemps, la parcelle était propre. La fertilisation s'est résumée à un apport de 100 kg de PK 27/18 à l'automne. J'ai fait un fongicide au printemps, et aucune autre intervention n'a été nécessaire. Le battage se fait assez bien, bien plus facilement qu'une espèce comme le soja que j'ai déjà récoltée et où les gousses sont très basses et souvent inaccessibles.

Les graines ont été stockées entières et à plat, et je n'ai pas eu à ce jour de problème de conservation.

J'ai été agréablement surpris par le rendement, car j'ai fait en moyenne 33qx. Par contre les parties ombragées de la parcelle ont eu un rendement moindre car les gousses n'arrivent jamais à maturité. Il faut donc faire attention au choix de la parcelle.

Globalement je trouve que c'est une culture simple à mener, adaptée aux sols de notre région à tendance acide, qui ne m'a pas demandé trop de temps.



Un produit facile à valoriser sur les animaux

J'ai utilisé le lupin dans les rations d'engraissement des vaches de réforme durant 4 mois. C'est un produit appétant qui a été immédiatement accepté par les animaux. Je distribuais la graine entière au départ, à raison de 600g par jour et par animal. Je n'avais pas de problème particulier mais en augmentant les quantités à 800g j'ai commencé à retrouver des graines non digérées dans les bouses des animaux. Désormais je l'aplatis. Je n'ai pas noté de différence au niveau de la croissance de mes animaux qui ont présenté de bons poids carcasse conformes aux standards de mon exploitation (450kg à 550kg).

J'utilise actuellement le lupin sur mes broutards, en substitution d'une partie de complémentaire distribué (qui dose à 26% de protéines). Visuellement l'impact du lupin semble positif, les animaux présentent un poil brillant caractéristique d'un animal en parfaite santé.

Je souhaiterais augmenter la part de lupin dans mes rations, notamment pour les broutards, mais j'augmente très progressivement car c'est un aliment qui a une protéine très soluble et je ne veux pas trop accélérer le transit digestif. Pour ça je réfléchis à inclure dans mes rations de l'épeautre qui permettrait de sécuriser la rumination des animaux.

LES RÉSULTATS

La culture a été très encourageante à la fois au niveau cultural avec un rendement satisfaisant et une conduite relativement simple, et au niveau de sa valorisation avec des performances proches de celles obtenues avec le correcteur habituel.

Rendement :

33 qx en moyenne sur 3 ha

25% de MAT
11% d'humidité

Performances zootechniques :

Croissances maintenues, économies réalisées sur les quantités de concentré achetées.

Intérêt environnemental :

Econome en engrais azoté, peu d'intrants et diversification de l'assolement.



ZOOM

PCAE arbres et agriculture

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) est un outil phare de la politique agricole de la région Nouvelle-Aquitaine.

Un nouvel appel à projet est **ouvert jusqu'au 28 juillet** pour des dépenses dans le cadre de l'opération « **Arbres et agriculture en Nouvelle-Aquitaine** ».

Cette opération vise à soutenir les projets de plantation sur des terres agricoles non boisées.

Dans les éléments éligibles on retrouve : les alignements d'arbres intra-parcellaires, les haies, les bosquets ou encore les arbres isolés.

L'implantation de ces éléments permettra, entre autre, de protéger les sols, d'améliorer le bien-être des animaux, de séquestrer du carbone ou encore d'apporter un revenu complémentaire.

Les agriculteurs actifs et engagés dans la transition agricole - mode de production biologique ou certification environnementale de niveau 3 (Haute Valeur Environnementale) - sont éligibles à cet appel à projet.

Ils pourront percevoir une aide forfaitaire à l'arbre planté qui a pour vocation de couvrir 70% des coûts (installation du projet et diagnostic).

Les projets sont sélectionnés en s'appuyant sur une grille de notation.

CONTACT & INFORMATIONS

Le diagnostic préalable peut être réalisé par votre Chambre d'agriculture. Contactez :

 Pierre Beuze

 06 60 57 29 41

L'appel à projet est disponible en intégralité en cliquant sur le QR Code ci-dessous.



Plantons des haies

La Chambre d'agriculture de la Creuse et la Fédération des Chasseurs de la Creuse accompagnent en partenariat les agriculteurs du département dans le cadre de la mesure « Plantons des haies » du plan France Relance.

Cette mesure vise à soutenir la plantation de haies et/ou d'alignements d'arbres intra-parcellaires (agroforesterie). Favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols, améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol, optimiser le confort des troupeaux sont autant d'objectifs recherchés dans les projets mis en place. En amont, chaque exploitation

a pu bénéficier d'un diagnostic personnalisé permettant de confirmer l'emplacement des linéaires, ainsi que leur type (alignement, haie brise vent,...), mais également de déterminer les essences à utiliser en adéquation avec les conditions du sol et du climat.

Près de 20 exploitations seront accompagnées jusqu'au printemps 2024. L'ensemble des plantations effectuées représentera environ 28 kilomètres (19 kms de haies et 9 kms d'alignement d'arbres) plantés sur l'ensemble du territoire creusois. Les projets sont diverses et

variés. On retrouve aussi bien des aménagements de parcours pour les volailles, des implantations d'arbres alignés pour favoriser le confort des troupeaux, la mise en place de haies pour limiter les effets du vent ou encore augmenter la présence des auxiliaires des cultures.

Votre Chambre d'agriculture reste disponible pour vous accompagner individuellement si vous avez un projet de plantation, ou en groupe si vous souhaitez mettre en place une formation autour de la thématique de la haie (implantation, gestion, valorisation) sur votre secteur.



REGARD

Les circuits courts en action

Opération raclette dans la restauration collective

Seconde action du genre organisée par la Chambre d'agriculture de la Creuse, l'opération raclette en restauration collective a été menée en partenariat avec l'association Montlait.

Le lancement a eu lieu au foyer APAJH de GUERET, le samedi 11 mars. Les producteurs présents ont réalisé une animation en proposant ce fromage à raclette lors du repas. Les résidents du foyer de vie des Champs Blancs de SAINTE FEYRE se sont joints à ce repas.

Pendant toute la semaine suivante 14 établissements ont proposé ce fromage à raclette sous différentes formes en tartiflette, en fromage...

Certains menus étaient également accompagnés de produits locaux comme les pommes de terre, du jambon et de la salade...

Les établissements participants :

- Maison d'Accueil Spécialisée de SAUZET,
- Ecole primaire de MOUTIER MALCARD,
- MAS DE CLUGNAT,
- Ecole de ST SULPICE LE GUERETOIS,
- Cuisine centrale de GUERET,
- Collège de BOURGANEUF,
- Ecole Primaire de PONTARION,
- Ecole d'ANZEME,
- Lycée Gaston Roussillat à SAINT-VAURY,
- IME de la Ribe à LE GRAND BOURG,
- Ehpad Pierre Ferrand à ROYERE DE VASSIVIERE,
- Collège de BENEVENT L'ABBAYE,
- Foyer de Bagnat - ROCHES,
- Ecoles primaires de BOUSSAC.

CONTACT & INFORMATIONS

 Valérie MOREAU
Conseillère en charge de la RHD

 07 71 07 31 88



Animation atelier lait à l'EHPAD de Bellegarde en Marche

Le vendredi 12 mai dernier, Marie Claude JOLY de l'EARL POUTARD de PUY MALSIGNAT a présenté sa ferme ainsi que ses produits. Les enfants de l'école primaire de l'EHPAD DE BELLEGARDE-EN-MARCHE avaient également été conviés à participer à cette animation.

Que ce soit les enfants ou les résidents, tous ont répondu à un quizz sur la production laitière dans une ambiance conviviale avec l'aide de la productrice et de l'animatrice de l'établissement.

Cette fin d'après-midi s'est clôturée par une dégustation des différents types de fromages : fromages de vache, fromages de chèvre : pâtes lactiques, pâtes mi-cuites ainsi que la farandole de desserts préparée par le chef cuisinier sur la base du lait : crème au chocolat, œufs au lait et crêpes.



Une rencontre départementale au lycée Jean-Favard de Guéret

Dans le cadre du Pacte pour une Alimentation Durable en Nouvelle-Aquitaine, l'ACENA (Association des coordonnateurs de groupements de commande des établissements publics locaux d'enseignement de Nouvelle-Aquitaine) vise à impulser et dynamiser les relations partenariales entre la restauration collective publique des EPLE et les productions locales.

Cette association vise ainsi à agir sur la structuration et la professionnalisation de la demande des restaurants scolaires et participe à la relocalisation de leurs approvisionnements vers la production agricole et agroalimentaire en Nouvelle-Aquitaine, dans un souci de qualité nutritionnelle des produits.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la rencontre départementale ACENA du 5 avril dernier au lycée Jean Favard de GUERET.

Politique d'approvisionnement de proximité, stratégie d'achat de qualité, locale et/ou bio, ou encore perspectives d'évolutions du groupement de commandes du lycée Jean Favard ont été les thématiques traitées lors de la matinée en présence des adhérents (lycées et collèges) du groupement « GAEC23 ».

Lors de l'après-midi, qui rassemblait une soixantaine de professionnels, les échanges ont porté sur le fonctionnement du groupement de commandes alimentaires « GAEC23 ». Les actualités de la

loi EGALIM, la stratégie de l'ACENA face aux hausses des prix des matières premières et l'évolution des outils numériques de l'ACENA ont aussi été abordés.

Les participants ont également pu bénéficier de conseils pour répondre aux appels d'offre.*



* Texte fourni par Stéphane Marteau ; Chargé de développement Marchés de Proximité à la région.

RESTAURATION COLLECTIVE

Avec sa marque **TERRALTO** et ses services dédiés, la Chambre d'agriculture accompagne les collectivités locales sur la restauration collective pour :

- Adapter les besoins avec l'offre,
- Mettre en place des schémas d'identification,
- Réaliser des analyses et conseils,
- Organiser la logistique,
- Développer un conseil pour les agriculteurs et les opérateurs de la restauration collective.

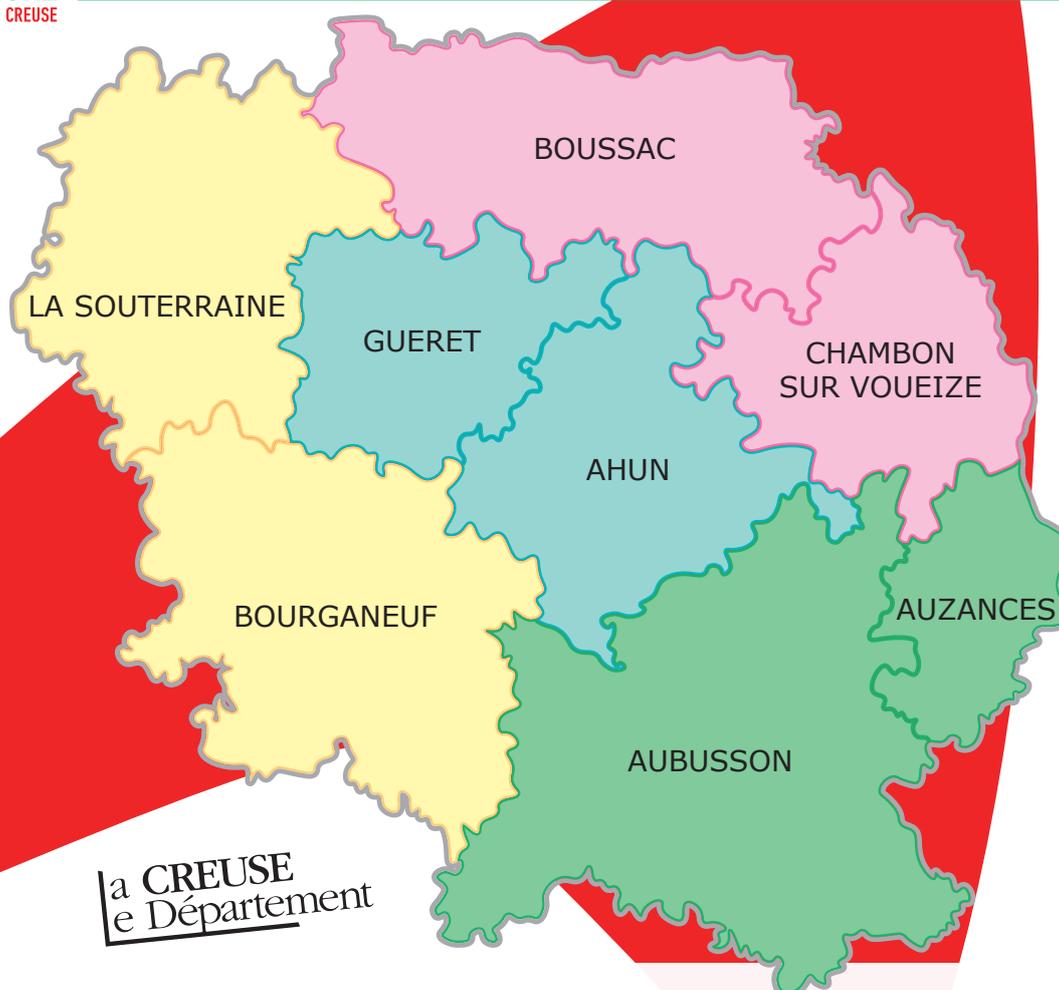
CONTACT & INFORMATIONS

 Valérie MOREAU

 05 19 37 00 32

 valerie.moreau@creuse.chambagri.fr





la CREUSE
le Département

Antenne Ahun - Guéret :

Bruno SIMON

Conseiller territorial
bruno.simon@creuse.chambagri.fr
06 60 57 36 70

Justine MANDONNET

Conseillère territoriale
justine.mandonnet@creuse.chambagri.fr
06 60 57 74 46

Jean-Philippe GUILLEMET

Conseiller territorial
jean-philippe.guillemet@creuse.chambagri.fr
06 60 57 37 83

Gaëlle TARDES

Conseillère territoriale
gaelle.tardes@creuse.chambagri.fr
07 71 07 10 95

Antenne Aubusson - Auzances :

Pascal DEVARS

Conseiller territorial
pascal.devars@creuse.chambagri.fr
06 60 59 68 12

Pascal FLEURAT

Conseiller territorial
pascal.fleurat@creuse.chambagri.fr
06 60 58 11 31

Laurent ROMAIN

Conseiller territorial
laurent.romain@creuse.chambagri.fr
07 71 07 87 61

Marie-Anne SECQUE

Conseillère territoriale
marie-anne.secque@creuse.chambagri.fr
07 71 07 45 37

Antenne La Souterraine - Bourganeuf :

Christian JOUANNY

Conseiller territorial
christian.jouanny@creuse.chambagri.fr
06 60 90 59 25

Adeline LESIMPLE

Conseillère territoriale
adeline.lesimple@creuse.chambagri.fr
07 71 07 64 35

Benoît GIRAUD

Conseiller territorial
benoit.giraud@creuse.chambagri.fr
07 71 07 55 14

Laurine MOREL

Conseillère territoriale
laurine.morel@creuse.chambagri.fr
06 49 12 99 34

Antenne Chambon-Sur-Voueize - Boussac :

François MARTIN

Conseiller territorial
francois.martin@creuse.chambagri.fr
06 60 58 45 07

Florian LEPINASSE

Conseiller territorial
florian.lepinasse@creuse.chambagri.fr
07 84 97 67 65

Céline HERBAIN

Conseillère territoriale
celine.herbain@creuse.chambagri.fr
07 71 07 95 78

Patrick LE GOUX

Conseiller territorial
patrick.legoux@creuse.chambagri.fr
06 60 57 81 61

Gaël LACOMBE

Conseiller territorial
gael.lacombe@creuse.chambagri.fr
06 73 81 51 32

Démarche qualité : vous satisfaire est notre priorité !

La Chambre d'agriculture de la Creuse est certifiée pour ses activités de formation et de conseil et est engagée dans le système management de la qualité pour l'identification des animaux et les contrôles de performances bovins lait et viande.

Notre Chambre d'agriculture respecte un code éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr